



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 21 janvier 2014 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAULT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Louis Martin, décédé le 24 décembre 2013 à l'âge de 84 ans ;
- Madame Margot Daigle Hotte, décédée le 5 janvier 2013 à l'âge de 65 ans. Madame Daigle est l'épouse de monsieur André Hotte, juge à la cour municipale ;
- Monsieur Lucien Chevalier, survenu hier (20 janvier) à l'âge de 59 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2014-01-001
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE retirer l'article 35 C) – Refus – Permis de rénovation – Centre commercial Jacques Banville – 403 à 406, chemin de la Grande-Côte – Zone C-2 239.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Jimmy Ménard

- Stationnement de nuit en période hivernale – Demande à la Ville d'étudier cette problématique des résidents du Faubourg Boisbriand.

Monsieur Jean-François Périchon

- Impôts fonciers – Augmentation de la valeurs des résidences et hausse du compte de taxes.

Monsieur Jean-Marie Girard

- Salle de spectacle – Demande une étude de rentabilité;
- Projet Salix – Demande des informations sur les prévisions au programme triennal.

RÉSOLUTION 2014-01-002 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prolonger la période de questions allouée aux citoyens, d'une période additionnelle de vingt (20) minutes.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - PROLONGATION

Monsieur Jean-Marie Girard

- Mur antibruit côté Sud de l'autoroute A-640 – Peut-il être prolongé jusqu'à la limite de l'urbanisation? Implication avec Hydro Québec;

Monsieur Serge Rippeur

- Suivi sur l'interdiction de stationner sur la rue Pierre-Dansereau;
- Budget – Comment est calculée l'augmentation - Pourcentage de remboursement de la dette sur la total du budget – Proportion en capital.

RÉSOLUTION 2014-01-003 PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-004
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 7 janvier 2014 pour le Règlement RV-1519-1 modifiant un objet et le montant de l'emprunt décrétés par le Règlement RV-1519 ayant trait au remplacement d'équipements à l'aréna.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-005
RÈGLEMENT RV-1125-1 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 17 décembre 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1125-1 modifiant le Règlement RV-1125 décrétant un mode de tarification à l'égard de la procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière et fixant ses modalités d'application.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-006
RÈGLEMENT RV-1441-016 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 17 décembre 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-016 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la protection du littoral, des rives et des plaines inondables.

Adoptée par tous les conseillers présents sauf Monsieur Mario Lavallée qui enregistre sa dissidence.

**RÉSOLUTION 2014-01-007
RÈGLEMENT RV-1529-1 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 17 décembre 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1529-1 modifiant le Règlement RV-1529 autorisant l'acquisition des lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590 et son financement par emprunt.

Adoptée par tous les conseillers présents sauf Monsieur Mario Lavallée qui enregistre sa dissidence.

**RÉSOLUTION 2014-01-008
RÈGLEMENT RV-1441-017 – PREMIER PROJET - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-017 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à l'aménagement d'un espace extérieur de jeu d'un service de garde à l'enfance.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-009
RÈGLEMENT RV-1556 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1556 prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de bureautique pour l'année 2014 et son financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2014-01-010
RÈGLEMENT RV-1557 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1557 décrétant l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements pour l'année 2014 et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2014-01-011
RÈGLEMENT RV-1558 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1558 prévoyant l'acquisition d'équipements et décrétant divers travaux dans les parcs et terrains de jeux pour l'année 2014 et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2014-01-012
RÈGLEMENT RV-610-11 – AVIS DE MOTION

Madame la mairesse Marlene Cordato présente le projet de règlement puis à son invitation, monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-610-11 modifiant le Règlement RV-610 sur le traitement des membres du conseil.

RÉSOLUTION 2014-01-013
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 21 novembre au 18 décembre 2013, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-014
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2013 montrant un total des activités de 5 932 513,53 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 351 983,71	
Activités financières d'investissement	2 754 603,81	
Total des chèques fournisseurs		5 106 587,52
Salaires – Dépenses	1 240 282,94	
Salaires - Déductions	(414 356,93)	
Total des salaires nets		852 926,01
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		5 932 513,53

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-015
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 6 janvier 2014, révisée le 8 janvier 2014, montrant un total de 905 731,71 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-016
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes, remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

A) 23 000 \$ pour le remplacement de l'équipement de sonorisation extérieur, projet 70 001;

B) 39 000 \$ pour la rénovation des aménagements et des postes de travail du secteur technique à la bibliothèque, projet 818 005.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-017
SOUMISSIONS – REMPLACEMENT DU CONDENSEUR ÉVAPORATIF
DE L'ARÉNA – CONTRAT 2013-1363 – RÈGLEMENT RV-1519**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le remplacement du condenseur évaporatif de l'aréna, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Cimco Réfrigération (Industries Toromont ltée) 900, de l'Innovation – bureau 110 Ville d'Anjou (Québec) H1J 2X9	126 817,42 \$
Les Entreprises de réfrigération L.S. inc. 1610, rue Guillet Laval (Québec) H7L 5B2	130 224,14 \$
Navada ltée 626, rue Bériault Longueuil (Québec) J4G 1S8	139 004,78 \$
Fixair inc. 3149, Delaunay Laval (Québec) H7L 5A4	146 938,05 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie.

ATTENDU le rapport de CIMA+ ainsi que l'état de vérification du Service du greffe, dans lesquels il est mentionné que la soumission de Cimco Réfrigération (Industries Toromont ltée) comporte des irrégularités, la rendant irrecevable;

ATTENDU que la soumission du deuxième soumissionnaire, soit Les Entreprises de réfrigération L.S. inc., est conforme;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 14 janvier 2014.

D'accepter l'offre de Les Entreprises de réfrigération L.S. inc, pour un montant de 130 224,14 \$ (toutes taxes incluses), pour le remplacement du condenseur évaporatif de l'aréna (999, boulevard de la Grande-Allée).

D'imputer la dépense au Règlement RV-1519.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-018
CONSENTEMENT À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS
CONTENUS DANS CES DOCUMENTS EN POSSESSION DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA
FAUNE ET DES PARCS**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE consentir à la divulgation des renseignements fournis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) par la Ville ou ses consultants et/ou mandataires concernant l'usine d'épuration des eaux usées, visés par la requête pour obtention de documents se trouvant dans les mains de tiers (O'Connor c. La Reine, [1995] 4 R.C.S. 411, R. c. McNeil, [2009], 1 R.C.S. 66), présentée par France Michaud et Gaétan Morin, requérants-accusés c. Sa Majesté la Reine et Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats dans l'industrie de la construction (CEIC) et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), n° 700-01-101736-117, district de Terrebonne, datée du 21 octobre 2013, et autorise le MDDEFP et le Procureur général du Québec à en transmettre copie aux requérants-accusés, notamment, mais non limitativement, les renseignements contenus dans les documents ci-après énumérés :

- Demande d'autorisation et documents faisant partie intégrante de l'autorisation délivrée par la ministre, le 17 novembre 2007, pour la mise à niveau et l'augmentation de la capacité de la station d'épuration des eaux usées;
- Lettre de Les Constructions Infrabec inc. à Gaétan Morin, ingénieur chez Groupe Roche ltée (Roche), et page de transmission par télécopieur, datées du 16 novembre 2007, concernant la mise à niveau et l'augmentation de la capacité de la station d'épuration des eaux usées;
- Courriel de Gaétan Morin de Roche, daté du 12 juillet 2007, concernant le profil hydraulique de la station d'épuration de Boisbriand;
- Courriel de Janick Lemay du MAMROT à Gaétan Morin de Roche, et à des fonctionnaires du MDDEP, le 3 juillet 2007, concernant le dossier de Boisbriand (Biostyr - Actiflo et bilan hydraulique);

- Lettre de Gaétan Morin du Groupe-conseil Roche ltée, datée du 27 février 2007, adressée à Denis Mayers, ingénieur du MDDEP, concernant la mise à niveau de la station d'épuration et l'augmentation de capacité et la justification des débordements survenus au cours de l'année 2006 et la justification des débits attribués au développement Faubourg, dossier 31779-005;
- Échange de courriels entre Gaétan Morin, de Roche, et Denis Mayers du MDDEP, le 6 juillet 2007, concernant le profil hydraulique;
- Lettre d'Alain Rochon, coordonnateur à la Direction générale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides, à Gaétan Morin, de Roche, datée du 15 mai 2007, concernant la mise à niveau de la station d'épuration et l'augmentation de capacité;
- Lettre de Gaétan Morin au MDDEP, datée du 11 mai 2007, concernant la demande d'autorisation pour le projet de mise à niveau de la station d'épuration et l'augmentation de capacité, accompagnée des documents suivants :
 - Demande d'autorisation présentée au MDDEP, datée d'avril 2007 :
 - Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique, daté du 7 mai 2007, signé par Gaétan Morin;
 - Plans du profil hydraulique – 2 feuillets, réalisés par Roche, approuvés par Gaétan Morin le 9 juillet 2007;
 - Étude sur l'épuration des eaux usées par étangs aérés, datée de mai 2005, révision 2, préparée par Pierre Brisebois, ingénieur de BPR-Triax;
 - Recueil des documents présentés au MDDEP pour la demande d'autorisation, préparé par Roche, daté d'avril 2007;
 - Document d'appel d'offres public de la Ville de Boisbriand pour la mise à niveau et l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine :
 - formule d'émission de documents;
 - formule de soumission;
 - garantie de procédé de John Meunier inc;
 - Document d'appel d'offres préparé par Marcel Paquet de BPR-Triax, daté du 19 janvier 2006, concernant le remplacement du système de désinfection de l'usine d'épuration;
 - Document d'appel d'offres public, tome 1, préparé par Roche, émis pour soumission le 16 avril 2007, pour la mise à niveau et l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration;
 - Document d'appel d'offres public, tome 2, division H, préparé par Roche, émis pour soumission le 16 avril 2007, pour la mise à niveau et l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration;

- Document d'appel d'offres public, tome 3, division H, préparé par Roche, émis pour soumission le 16 avril 2007, pour la mise à niveau et l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration;
 - Étude sur le mode de traitement des eaux usées, préparée par Jean-François Richard, ingénieur chez Genivar, datée de février 2006;
- Rapport complémentaire et ingénierie détaillée partielle, préparé par Gaétan Morin, ingénieur chez Roche, daté de mars 2006, concernant la mise à niveau et l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées;
 - Courriel de BPR-Enviraqua inc., daté du 29 mai 2006, concernant le remplacement des UV et échéancier joint;
 - Autorisation délivrée à la Ville de Boisbriand, datée du 23 février 2006, concernant le remplacement du système de désinfection de l'usine d'épuration et documents qui en font partie intégrante (article 32 LQE);
 - Échange de courriels entre le MDDEP et André Lapointe de la Ville de Boisbriand, entre le 9 février et le 13 février 2006, concernant les travaux UV vs usine d'épuration;
 - Lettre du MDDEP à André Lapointe de la Ville de Boisbriand, datée du 10 février 2006;
 - Courriel de l'analyste du MDDEP à Gaétan Morin, de Roche, daté du 22 décembre 2005, concernant les exigences de rejet pour la station d'épuration des eaux usées et documents sur les paramètres de conception, les objectifs environnementaux de rejet et les exigences de rejet préliminaires pour trois variantes d'assainissement, et concernant les exigences de rejets et objectifs environnementaux de rejet pour les ouvrages de surverse;
 - Courriel de Gaétan Morin, de Roche, à l'analyste du MDDEP, daté du 20 décembre 2005, concernant le débit journalier moyen mensuel de conception;
 - Échange de courriels entre l'analyste du MDDEP et André Lapointe de la Ville de Boisbriand, entre le 13 et le 15 décembre 2005, concernant les exigences de rejet;
 - Dépôt le 17 octobre 2005 (lettre) de la demande d'autorisation pour des travaux de remplacement du système de désinfection, présentée au MDDEP par Marcel Paquet, ingénieur chez BPR, pour la Ville de Boisbriand, accompagnée des documents suivants :
 - demande d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique, signée par l'ingénieur le 17 octobre 2005;
 - rapport technique préparé par Marcel Paquet, ingénieur chez BPR, daté du 14 octobre 2005, concernant le remplacement du système de désinfection de l'usine d'épuration;
 - document sur les clauses techniques particulières, daté du 17 octobre 2005, préparé par Marcel Paquet, ingénieur chez BPR, concernant le remplacement du système de désinfection de l'usine d'épuration;

- résolution n° 2005-04-177 de la Ville de Boisbriand concernant le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour l'usine d'épuration;
 - plans, détails, bordereaux et devis concernant la démolition et le réaménagement dans le cadre du projet « Modification au bâtiment de désinfection », préparés pour la Ville de Boisbriand, par Yves Woodrough et ass., architectes, en novembre 2005 : portant le n°05-392 (1 plan), et plans préparés par BPR-Triax, en octobre et décembre 2005 concernant le dossier VL10486 (10 plans);
- Tout autre document en possession du MDDEFP en relation avec ce dossier.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-019
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 3 AVRIL 2014**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'ordonner à Me Lucie Mongeau, greffière de la Ville de Boisbriand, de faire vendre à l'enchère publique, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par le trésorier selon l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie pour l'année 2012 et les années antérieures, cette enchère publique devant se tenir le 3 avril 2014 à 9 h 30 dans la salle du conseil à l'hôtel de ville.

D'établir le 6 février 2014 comme date à laquelle les procédures de vente débiteront ainsi que le calcul des délais prescrits prévus aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-020
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 3 AVRIL 2014 –
AUTORISATION AU TRÉSORIER – LISTE ET FRAIS – MANDAT À LA
GREFFIÈRE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le trésorier à dresser la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère, pour taxes municipales non payées, en tout ou en partie, pour l'année 2012;

D'autoriser le trésorier à charger les frais suivants:

1° 10 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial à ce propos par le Service du greffe;

2° tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;

3° ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- les frais de préparation de description techniques;
- les frais de recherche de titres et de confirmation d'existence de personnes morales;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;
- les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;

D'autoriser le trésorier à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles sur lesquels toutes les taxes dues pour l'année 2012 et les années antérieures auront été payées avant le jour de l'enchère publique.

De nommer Me Lucie Mongeau, greffière de la Ville de Boisbriand pour agir à titre d'officier responsable de la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes et de l'autoriser à procéder en conséquence.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-021
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - AUTORISATION À LA
GREFFIÈRE ET MANDAT AU PROCUREUR DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la greffière de la Ville à retirer de la liste des immeubles à être vendus pour taxes, tout immeuble sur lequel seront constatées des irrégularités de nature à compromettre la validité de la vente pour taxes sur cet immeuble ainsi que tout immeuble faisant ou devant faire l'objet d'une procédure d'expropriation et tout immeuble pour lequel le compte à recevoir est relié à un recours judiciaire en contestation de son principe ;

D'autoriser la greffière à mandater le procureur de la Ville pour intenter des poursuites en recouvrement de taxes, conformément aux dispositions de l'article 509 de la Loi sur les cités et villes ;

D'autoriser la greffière à publier avant ou durant les procédures en recouvrement de taxes, un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-022
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - MANDAT HUISSIER

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la greffière à mandater un cabinet d'huissiers, pour agir comme officier chargé de la vente aux enchères, de la manière prescrite par la Loi sur les cités et villes et le Code de procédure civile, des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour l'année 2012 et les années antérieures, et ce, pour le compte de la greffière de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-023
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - AUTORISATION AU TRÉSORIER À ENCHÉRIR

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser monsieur André Drainville, directeur général adjoint et trésorier, ou son représentant, à offrir pour et au nom de la Ville de Boisbriand, le montant des arriérés dus à la Ville et aux commissions scolaires, sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées pour 2012 et les années antérieures.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-024
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - INSCRIPTION RÔLE D'ÉVALUATION - ADJUDICATION À VILLE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'inscription des immeubles qui auront été adjugés à la Ville de Boisbriand immédiatement après la vente aux enchères pour taxes non payées, sur les rôles d'évaluation et de perception.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-025
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - SIGNATURE DES ACTES RELATIFS À LA VENTE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, tous les actes relatifs à la vente aux enchères pour taxes non payées pour l'année 2012 et les années antérieures.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, comme représentants de la Ville, à propos de la vente aux enchères pour taxes non payées, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la ville ou d'un adjudgé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-026
RÈGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION – 267, CROISSANT CHAUMONT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le versement de la somme de 9 950 \$ à Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc, en règlement complet et final en capital, intérêts et frais, suite au refoulement d'égout survenu le ou vers le 15 décembre 2011.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 995.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-027
PRÊT AU CLUB DE PHOTO DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le prêt de la Maison du citoyen et Place de la culture, pour la période du 30 mai au 2 juin 2014, au Club de photo de Boisbriand, pour la tenue d'une exposition devant avoir lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2014.

D'offrir le soutien logistique pour la réalisation de cet événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-028
PETIT THÉÂTRE DU NORD – RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE
D'ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter le renouvellement du protocole d'entente avec Le Petit Théâtre du Nord, organisme à but non lucratif ayant pour but de promouvoir le théâtre et les activités théâtrales, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018;

D'autoriser le versement d'une contribution de 30 000 \$ pour chacune des années de validité de l'entente;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-029
CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES ET VENTE DE
MARCHANDISE – FÊTE NATIONALE 2014**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à vendre de la marchandise et des boissons alcoolisées lors de la fête Nationale 2014 qui se tiendra au parc René-Lévesque, le 23 juin 2014.

D'autoriser le Service des loisirs à obtenir tout permis nécessaire pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-030
MODIFICATION D'UNE RÉOLUTION - TRAVAUX DE RACCORDEMENT
DES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL SUR
UN NOUVEAU BÂTIMENT ET UNE NOUVELLE RUE PRIVÉE SUR LES
LOTS 4 501 894, 4 501 895 ET 2 503 147 (20855, CHEMIN DE LA CÔTE
NORD)**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE modifier la résolution 2013-04-215, adoptée le 2 avril 2013, aux fins de corriger le titre de la résolution ainsi que le libellé pour y inclure le lot 4 680 992;

D'émettre un nouveau certificat de la greffière pour y inclure le lot 4 680 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, en remplacement du certificat du 10 avril 2013, émis à cet effet.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-031
MODIFICATION D'UNE RÉOLUTION – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE
D'ENTENTE - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE SUR LES LOTS
4 501 895 (FUTUR LOT 5 437 196), 4 680 992 ET 5 327 155 (FUTUR LOT)**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE modifier la résolution 2013-12-687, adoptée le 3 décembre 2013, aux fins d'y ajouter le lot 4 680 992 et le futur lot 5 327 155, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-032
FÊTE NATIONALE 2014 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser madame Johanne Fortin, adjointe Culture et communautaire, à présenter une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois et Québécoises pour l'organisation de la fête Nationale 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-033
RAPPORT ANNUEL 2012 DE LA BIBLIOTHÈQUE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt du rapport annuel 2012 de la bibliothèque, préparé par monsieur Stéphane Legault, bibliothécaire en chef, daté du 29 octobre 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-034
INSCRIPTION – ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'inscription de madame la mairesse Marlene Cordato ainsi que les conseillers Lyne Levert, Érick Rémy, Christine Beaudette, Jonathan Thibault, Daniel Kaeser, Denis Hébert, Mario Lavallée et Lori Doucet, pour assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) devant avoir lieu à Gatineau les 21, 22, 23 et 24 mai 2014.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives et d'allouer une somme maximale de 185 \$ plus taxes par nuit pour la location de la chambre d'hôtel.

D'imputer les dépenses aux postes budgétaires 02 110 00 496 et 02 110 00 316.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-035
DEMANDE D'UNE SUBVENTION – PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) –
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser madame Ève Bélanger, chef de division au Service des loisirs, à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Municipalité amie des aînés (MADA) pour la réalisation de jardins communautaires intergénérationnels en partenariat avec la Maison des jeunes Sodarrid et l'Office municipal d'habitation de Boisbriand.

D'autoriser madame Ève Bélanger, chef de division au Service des loisirs, à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-036
APPUI – INSTITUT DU TRANSPORT ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC DANS
LES LAURENTIDES

ATTENDU que dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports, annoncée par la première ministre du Québec, madame Pauline Marois, la création d'un Institut du transport électrique (ITÉ) doté d'un budget de 35 M \$ sur 3 ans est une mesure phare, dont la mise en œuvre est prévue dans les tous premiers mois de l'année 2014;

ATTENDU qu'afin de s'assurer que l'ITÉ réponde bien aux besoins et aux attentes, tant de l'industrie que du milieu de la recherche, le ministère du Conseil exécutif a mis sur pied un comité de travail pour élaborer un plan d'affaires et remettre ses recommandations au gouvernement, au plus tard le 14 février 2014;

ATTENDU qu'un projet d'Institut du véhicule avancé a déjà été mis de l'avant par un regroupement unique d'expertises issues de la région des Laurentides constitué du Centre National de Transport Avancé (CNTA), de l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ), de PMG Technologies et d'un consortium national FPIInnovations;

ATTENDU que ce projet vise à construire à Blainville, dans le voisinage immédiat du seul centre d'essais pour véhicules automobiles au Canada doté d'installations évaluées à 250 millions \$, un « Centre d'expertises et de services de classe mondiale » et que celui-ci pourrait devenir une composante majeure de l'écosystème innovant en électro mobilité de la grande région de Montréal, en symbiose avec les pôles, les grappes et les créneaux du Québec;

ATTENDU que les principaux intervenants industriels engagés dans le transport routier au Québec, dont PACCAR, Nova Bus, BRP, Prévost Car, Autobus Lion, TM4, B3CG Interconnect, Robert Transport, etc., ont été consultés dans le cadre d'une étude de faisabilité en 2012;

ATTENDU que les intervenants industriels estiment que la localisation d'un complexe multifonctionnel, regroupant des expertises de pointe et des espaces locatifs (ateliers et bureaux) adjacents aux installations du Centre d'essais pour véhicules automobiles (CEVA) à Blainville dans les Laurentides, répond à un besoin structurel pour le développement de leurs marchés;

ATTENDU que la région des Laurentides travaille depuis 1996, grâce au Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CÉVEQ), sur l'électrification des transports et que la fermeture de GM à Boisbriand, en 2002, a depuis incité les industriels du secteur automobile à diversifier leurs activités vers l'électrification des transports;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a reconnu officiellement, en 2003, un créneau d'excellence en transport terrestre avancé de la région des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'appuyer l'implantation de l'Institut du transport électrique (ITÉ) à Blainville dans les Laurentides mise de l'avant par le Centre national de transport avancé (CNTA), l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ) et FPInnovations.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-037 SIGNALISATION

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à l'installation des panneaux de signalisation suivants :

« Stationnement interdit » sur la rue Castelneau, face au 1042 jusqu'à l'intersection de la rue Champagne, pour la période scolaire, soit de septembre à juin, du lundi au vendredi, entre 7 h et 16 h;

« Stationnement interdit » sur la rue Lavoisier, face au 4075 à 2,5 mètres de chaque côté de la sortie du stationnement de l'entreprise Mafini inc.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-038
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accorder un don et/ou subvention à l'organisme suivant, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 500 \$ à la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles pour le musée régional Joseph-Filion et les expositions régionales pour 2014;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-039
CAMPAGNE D'ACHAT LOCAL – REGROUPEMENT DES GENS
D'AFFAIRES DE BOISBRIAND (RGAB)**

ATTENDU la résolution 2012-04-180, adoptée le 3 avril 2012, acceptant le projet d'entente de versement d'une subvention pour les années 2012-2013 et 2013-2014 pour un montant de 50 000 \$ par année au Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand (RGAB);

ATTENDU que ladite entente prévoit également l'organisation d'une campagne d'achat local et/ ou de promotion des commerces ayant une place d'affaires sur le territoire de la ville avec un budget de 25 000 \$ par année;

ATTENDU la résolution 2012-12-670, adoptée le 4 décembre 2012, autorisant la campagne d'achat local;

ATTENDU que le RGAB souhaite modifier la campagne d'achat local pour les activités à venir jusqu'au 30 juin 2014;

ATTENDU le dépôt d'une campagne de visibilité datée du 15 janvier 2014.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter le principe de la campagne de visibilité soumise par le Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand (RGAB) pour les activités à venir jusqu'au 30 juin 2014, cette programmation tenant lieu de « Campagne d'achat local » pour l'année en cours.

Adoptée

RÉSOLUTIN 2014-01-040
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU la résolution 11-22 de la MRC Thérèse-De Blainville, adoptée le 2 février 2011, concernant l'organisation d'un événement conjoint entre les sept villes de la MRC avec les artistes de la relève pour le lancement de chaque édition des Journées de la culture de 2011 à 2017;

ATTENDU la résolution 11-41 de la MRC Thérèse-De Blainville, adoptée le 9 mars 2011, concernant la contribution financière des Villes;

ATTENDU que la Ville hôte en 2013 était Sainte-Thérèse.

ATTENDU que la Ville hôte en 2014 sera Boisbriand.

ATTENDU que la Ville hôte en 2015 sera Lorraine.

ATTENDU que la Ville hôte en 2016 sera Blainville.

ATTENDU que la Ville hôte en 2017 sera Bois-des-Filion.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter de participer financièrement aux Journées de la culture, jusqu'à un maximum de 1 000 \$ pour chacune des Villes, soit : pour la Ville de Sainte-Thérèse en 2013, Ville de Lorraine en 2015, Ville de Blainville en 2016 et Bois-des-Filion en 2017.

D'autoriser le trésorier à acquitter les factures afférentes à l'événement.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-041
TOURISME BASSES-LAURENTIDES – ADHÉSION 2014

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Tourisme Basses-Laurentides pour l'année 2014, au montant de 300 \$ plus taxes.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-042
ADHÉSION – FADOQ DES LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'adhésion de la Ville à la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ), pour l'année 2014 au montant de 550 \$.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 710 06 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-043
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de novembre 2013 montrant un total mensuel de 1 438 507 \$ et un cumulatif de 56 872 573 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-044
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de décembre 2013 montrant un total mensuel de 5 937 000 \$ et un cumulatif de 62 809 573 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-045
CONSEIL – COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De désigner madame la mairesse Marlene Cordato et messieurs les conseillers Jonathan Thibault et Denis Hébert à siéger sur le comité de démolition pour l'année 2014 et ce, en vertu du Règlement RV-1268 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-046
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – PHILLIPS – 800, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN
– ZONE I-1 129

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 11 décembre portant le numéro R-13-CU-2447 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Phillips », au 800 boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Sébastien LeBrasseur de la compagnie Phillips, en date du 30 septembre 2013.

L'émission du certificat d'autorisation d'enseigne est conditionnelle à ce que l'enseigne soit bien centrée par rapport à la façade et ce, sur le même principe que pour les autres enseignes approuvées sur le reste du bâtiment.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-047
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – OSTÉO ET CIE – 3335,
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE C-3 449

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 décembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2456 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes murales et sur poteau communautaire pour le projet « Ostéo et Cie » au 3335, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-3 449 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne murale préparés par la compagnie Dumas Design Communication, révisés en date du 2 décembre 2013 et la description visuelle de l'enseigne sur socle, préparée par Dumas Design Communications, révisée en date du 4 novembre 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-048
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – CENTRES DENTAIRE LAPOINTE – 130,
CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-3 105-1

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 décembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2454 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Centres Dentaires Lapointe » au 130, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-3 105-1 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Alco Néon en date du 2 décembre, comprenant 4 pages.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-049
REFUS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – RESTAURANT NIKYTA – 356A, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 214

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 décembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2453 et conformément au Règlement RV-1447, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur pour le projet « Nikyta » au 356A, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 214 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par la compagnie Enseignes Valois en date du 21 octobre 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-050
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – UNIFOR/SECTION LOCALE 698 – 82, CHEMIN DE
LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 106

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 décembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2452 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Unifor / Section locale 698 » au 82, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 106 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par la compagnie Enseignes Barbo en date du 12 septembre 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-051
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – GROUPE VIVA – 4555, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 453

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 décembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2451 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur pour le projet « Groupe Viva » au 4555, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 453 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Access, nommée GROUPE VIVA en date du 29 avril 2013, modifiés le 6 mai 2013 et comportant 2 pages.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-052
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
POUR UNE ENSEIGNE SUR POTEAU – REFUS D'UNE DEMANDE DE
CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR ENSEIGNE AU MUR - O'SOLE
MIO – 4600, RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE I-1 480

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 décembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2450 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne sur poteau pour le projet « O'Sole Mio » au 4600, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I 1 480 et plus amplement décrite aux plans,

simulation couleur et détails de l'enseigne sur poteau préparés par Enseignes Montréal Néon en date du 29 octobre 2013, comprenant deux (2) pages, et le plan de localisation des enseignes, préparé par Enseignes Montréal Néon, révisé le 29 octobre 2013.

De refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 décembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2450 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes murales de type « Life Style » pour le projet « O'Sole Mio » au 4600, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-1 480 et plus amplement décrite à la description et simulation visuelle des enseignes murales de type Life Style, préparées par Enseignes Montréal Néon, datées du 14 novembre 2013, comprenant trois (3) pages.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-053
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – BFI CANADA – 4141, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 452**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 décembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2449 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur pour le projet « BFI Canada » au 4141, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone I 1 452 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Enseignes Fecteau en date du 17 octobre 2013 et comportant 2 pages.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-054
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR POTEAU – PERRON HUDON & BÉLANGER – 85,
CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 109**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 décembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2448 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne sur poteau pour le projet « Perron, Hudon & Bélanger » au 85 chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 109 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Gravure Mille-îles en date du 18 décembre et le plan d'implantation de l'enseigne sur poteau daté du 18 octobre.

L'émission du certificat d'autorisation d'enseigne est conditionnelle à ce que certains éléments soient enlevés soit : l'énumération des mots « site », « courriel : geometre@phbag.ca » et « Tél » qui ne sont pas nécessaires.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-055
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
POUR 4 BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX – RUE PAPINEAU – ZONE
R-3 126-1

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 décembre 2013, portant le numéro R-13-CU_2458 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour 4 bâtiments multifamiliaux à être implantés aux 545 à 551, au 553 à 559, au 565 au 571 et au 573 à 579 rue Papineau, dans la zone R-3 126-1, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plans d'architecture préparés par Felice Vaccaro, Architecte, révisés le 16 août 2013, portant le numéro de projet A201133 et comprenant les feuilles no : A01 à A09, dont l'élévation latérale avec fenêtres du côté de la rue Papineau (A04) et de l'avenue de Péribonka (unité 579);
- Plan projet d'implantation préparé par Jean Paquin, Arpenteur-Géomètres, daté du 24 octobre 2011, minute 14369 ;
- Perspective couleur, élévation latérale, face à la rue Papineau, préparée par Illustra, datée du 21 mai 2013;
- Perspective couleur, arrière, préparée par Illustra, datée du 21 mai 2013

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-056
REFUS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE –
PROJET RÉVISÉ – EURO-BEAUTÉ IMPORT EXPORT INC. – 349 À 359,
CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-1 235

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 décembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2455 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation extérieure pour Euro-Beauté Import Export inc. au 349-359, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 235, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective couleur et plan d'architecture préparés par Miloud Boukhira, architecte, comprenant quatre (4) pages, datés du 7 octobre 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-057
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de décembre 2013, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-058
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Maude Forest Geoffroy	Préposée au Service des loisirs, à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Véronique Dussault	Commis à la Cour municipale à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Mélanie Simard	Commis de bureau au Service du génie à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;

Karine Audet	Commis aux loisirs au Service des loisirs à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Cyndy Ochoa	Commis aux loisirs à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Frédéric Guay-Fréchette	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Gabriel Boyer-Maillé	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Priscilla Lavoie	Technicienne en prévention incendie au Service de sécurité incendie à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Lynda Hébert	Commis à la réception au Service des travaux publics à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;

Brian Ayotte	Journalier chauffeur au Service des travaux publics à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Shan Hurtubise	Journalier chauffeur au Service des travaux publics à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Lucas Giuliani	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Geneviève Collin-Gascon	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 22 janvier, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Olivier Bédard	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 22 janvier, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;;
Pier-Luc Primeau	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 22 janvier, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Mathieu Lafleur	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 22 janvier, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;

Maxime Goyer	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Julie Chicoine	Commis à l'évaluation/taxation au Service de la trésorerie à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Priscilla Rock	Aide technique urbanisme au Service d'urbanisme à compter du 22 janvier 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-01-059
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement du personnel non syndiqué suivant :

Maude Forest Geoffroy	Spécialiste sports récréatifs au Service des loisirs à compter du 22 janvier 2014 et ne devant pas dépasser le 10 mai 2014.
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-060
ENGAGEMENT – POSTE DE TECHNICIEN EN INFORMATIQUE/
BUREAUTIQUE, SYNDIQUÉ, RÉGULIER À TEMPS COMPLET, AU
SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'engagement de monsieur Philippe Lacombe au poste de technicien en informatique/bureautique, syndiqué, régulier à temps complet au Service des technologies de l'information à compter du 10 février 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-061
CHANGEMENT DE STATUT – POSTE DE RESPONSABLE AUX
RELATIONS PUBLIQUES

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'octroyer la permanence à madame Stéphanie Raymond au poste de cadre, régulier à temps complet de responsable aux relations publiques à compter du 1^{er} avril 2014, le tout selon les conditions énumérées au formulaire de recommandation préparé par madame Chantal Duranceau, directrice du Service des ressources humaines et de la paie, en date du 9 janvier 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-062
MESURES DISCIPLINAIRES

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'entériner la mesure disciplinaire numéro 2013-01 prise à l'encontre d'un employé syndiqué pompier.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Fête de l'hiver des 31 janvier et 1^{er} février 2014 – Conférence de presse aujourd'hui – Invite les participants à se vêtir de blanc ;
- Jeux olympiques de Sotchi – Du 7 au 23 février 2014 – La boisbriannaise Charline Labonté fera partie de l'équipe féminine canadienne de hockey - Invite les citoyens à envoyer des messages d'encouragement à l'adresse suivante :
« gocharline@ville.boisbriand.qc.ca » ou à consulter le site Internet de la Ville en cliquant sur la photo de l'athlète ;

- Jugements reçus de la Cour d'appel et de la Cour Supérieure dans les dossiers des ex-élus Sylvie St-Jean et Robert Poirier qui réclament l'assumption de leurs honoraires d'avocats par la Ville. Dans les deux cas le tribunal a entériné le refus de la Ville ;
- Meilleurs vœux de Bonne année.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Meilleurs vœux de Bonne année;
- Parc du Domaine Vert - Invite les citoyens à le fréquenter – Le 26 janvier prochain, journée Acti-Neige, feu de joie, sleigh ride, prêt d'équipement moyennant des frais – Randonnée aux flambeaux, le 8 février prochain;
- Conférence de la Société de philatélie sur l'avenir de la nouvelle Calédonie, le 27 janvier prochain.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Ligue d'improvisation LIMBO à la Maison des jeunes Sodarrid – belle activité du dimanche soir – Voir horaire sur le site Web de la Ville;
- Fête de l'hiver – Invite les citoyens à en parler;
- Stationnement hivernal – Demande aux citoyens de collaborer - Plaintes à la police – 450 435-2421;
- Se fait un devoir de sillonner les rues de son district.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Meilleurs vœux de Bonne année ;
- Premier versement du compte de taxes, le 5 février prochain ainsi que le retour du carton de lecture d'eau.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Meilleurs vœux de Bonne année ;
- Fête de l'hiver – feu d'artifice ;
- Postes d'étudiants annoncés sur le site Web de la Ville ;
- Brunch du partage a amassé la somme record de 16 000 \$.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Correspondance outremer Pacte d'amitié Annemasse-Boisbriand - En 2014, échanges postaux et courriels entre les élèves de deuxième année de l'école de la Clairière à Boisbriand et ceux de l'école La Fontaine à Annemasse, en France;
- Programme d'échange d'emploi pour étudiants Québec-France, été 2014 - Les personnes intéressées peuvent poser leur candidature sur notre site Internet de la Ville dans la section « Offres d'emploi » avant le 3 mars 2014;

- Concours de photos – Carte de Noël 2014 – Date limite le 1^{er} février 2014 à 9 h;
- Premier Rendez-vous à la Maison du citoyen et place de la culture – Le 26 janvier prochain à 15 h concert de Émile Proulx-Cloutier.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Meilleurs vœux de Bonne année;
- Tournoi Atome de décembre dernier – Félicitations aux bénévoles Charles Hudon, Ginette Lacroix et leur équipe;
- Club de soccer – les inscriptions débutent bientôt.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Meilleurs vœux de santé pour la nouvelle année;
- Invite les citoyens à utiliser les patinoires et glissades de la Ville et surveiller les activités hivernales.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Meilleurs vœux de Bonne année;
- Livres numériques – Plus de 1 000 titres disponibles à la bibliothèque – À ce sujet, la bibliothèque organise des sessions de formatoin pour l'utilisation des lectrices ou tablettes de lecture électronique - Séances Kobo et Sony Reader, le 28 janvier prochain et iPad et Android, le 2 février 2014;
- Fermeture temporaire de la bibliothèque du 10 au 12 février 2014 inclusivement pour des travaux de rénovation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Linda Lapointe

- Article 5 b)

Monsieur Serge Rippeur

Articles 33, 41

Monsieur Patrick Thifault

Articles 12, 40

**RÉSOLUTION 2014-01-063
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE lever la séance à 21 h 04.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière